

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18533 - 72ÈME ANNÉE

Conférence de presse du PCR sur l'égalité réelle

« Les députés de La Réunion fidèles aux aspirations du peuple réunionnais ? »



Le PCR était représenté hier par Maurice Gironcel, Philippe Yée Chong Tchi Kan, Yvan Dejean, Ary Yée Chong Tchi Kan et Johnny Bacary Lagrange.

Le Parti communiste réunionnais représenté par Maurice Gironcel, Philippe Yée Chong Tchi Kan, Yvan Dejean, Ary Yée Chong Tchi Kan et Johnny Bacary Lagrange a tenu hier une conférence de presse sur deux sujets d'actualité : les carrières de la route en mer, abordé par Philippe Yée Chong Tchi Kan, et le projet de loi sur l'égalité réelle outre-mer. Sur ce second point, Yvan Dejean a rappelé les préalables nécessaires posés par le PCR à cette égalité réelle, faute de quoi le texte ne pourra pas atteindre ses objectifs avant même d'être voté. La responsabilité des représentants de notre île est donc écrasante : « les députés de La Réunion vont-ils être fidèles aux aspirations du peuple réunionnais, ou au contraire abandonner la population ? »

Hier soir, l'Assemblée nationale a débuté l'examen du projet de loi dite d'égalité réelle dans les outre-mer avec comme objectif d'une part de réduire les retards des outre-mer par rapport à la France et d'autre de ré-

duire les inégalités au sein même de chaque territoire ultra marin. L'existence d'un tel projet démontre à elle seule que l'égalité pourtant inscrite dans la loi du 19 mars 46 n'a toujours pas été réalisée 70 ans après le vote de la loi.

Dès la présentation du texte du projet à l'opinion la PCR a transmis aux auteurs du projet de loi des remarques considérées comme fondamentale.

Ce projet de loi se fixe des objectifs à atteindre dans les 10 à 20 ans à

venir ! Cela suppose une anticipation sur ce que sera La Réunion dans 20 ans tant sur le plan économique, social, culturel et environnemental. Et sur ce que sera aussi son environnement, géostratégique à cette échéance. Or, cette anticipation ou plus exactement cette projection de La Réunion dans 20 ans n'existe pas dans le texte présenté par le Gouvernement. Cette analyse s'appuie sur plusieurs exemples :

Crise de la canne à sucre

Nous sommes à la veille de la plus grande crise économique, sociale et environnementale que La Réunion n'a jamais connue avec la suppression dans quelques mois des quotas et des prix garantis pour le sucre. Cette crise va entraîner la ruine des planteurs et avec elle la suppression de plus de 18 000 emplois directs et indirects.

Il serait impensable qu'au cours des débats aucun représentant – e de La Réunion n'évoque pas cette question. Si ils ou elles ne le font pas à quoi bon parler de l'égalité réelle dans 20 ans ?

Impact de la mondialisation

Dans 20 ans et même bien avant 20 ans tous les pays de la zone auront signé avec l'Union européenne des Accords de Partenariat Économique, autorisant ces pays à exporter leurs productions sans taxe douanière dans tous les territoires de l'Union européenne donc à La Réunion. Quand on connaît les coûts de production de ces pays qui sont bien plus bas qu'à La Réunion, quel sera l'état de notre production livrée à une telle concurrence ? Pour le PCR, il n'est pas pensable que là aussi qu'il n'y ait aucun ou aucune députée de La Réunion qui ne soulève pas cette question. Sinon à quoi bon se projeter sur 20 ans et parler d'égalité réelle si on ne règle pas au préalable cette question ?

Changement climatique oublié

Autre exemple encore. Lors des débats en commission le président de l'intergroupe parlementaire avait souligné que l'avenir des DOM en

général et de La Réunion en particulier était largement tributaire des effets des changements climatiques. En effet, quel sera le niveau de la mer dans 20 ans ?

Quel sera l'état de notre littoral ? de notre faune et de notre flore ?

Cette question a été posée et il n'y a aucune trace de cette question dans les 54 articles soumis à examen du projet de loi.

L'obstacle de l'alinéa 5 de l'article 73

La loi prévoit que les collectivités mettront en œuvre un plan de convergence pour réduire les écarts de développement. Et pour élaborer ces plans de convergence, les collectivités pourront utiliser les articles de la Constitution leur permettant d'adapter et d'expérimenter des lois et même mieux d'élaborer des lois par habilitation.

Cette dernière disposition est refusée à La Réunion par l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution, qui interdit l'adaptation et l'élaboration de lois pour les collectivités réunionnaises. En d'autres termes on dit à tous les territoires d'outre-mer « vous aurez des outils pour mettre en œuvre la loi d'égalité réelle » mais un de ces outils essentiels est retiré pour La Réunion. C'est plus qu'un paradoxe c'est une tromperie. Est-ce qu'un député ou une députée de La Réunion soulèvera ce problème. Si, il ou elle ne le fait pas c'est qu'il ou elle accepte d'être trompé. Comme les députés représentent le peuple c'est qu'ils ou elles acceptent que le peuple soit trompé.

La lutte contre les inégalités

Le PCR rappelle que le projet de loi vise deux objectifs. D'abord résorber les écarts de niveau de développement entre les pays ultra-marins et le territoire hexagonal et ensuite « réduire les écarts de niveau de vie et de revenus constaté au sein des pays ultra-marins ». C'est l'article 1 paragraphe 6.

Or c'est bien à ces inégalités existantes à La Réunion que cet article 1 fait allusion. Et en matière d'inégalités La Réunion fait figure de championne. C'est l'INSEE qui le dit : « La Réunion est le département de toute la République où les inégalités sont les plus grandes ».

Le PCR rappelle que la base des in-

égalités à La Réunion date de 70 ans. Quand l'Etat au prétexte que la vie est plus chère dans les départements d'outre-mer décide d'attribuer un complément de revenu à une partie de la population et pas aux autres. Il crée de ce fait un apartheid social avec pour conséquence un fossé qui ne cesse de grandir au sein même de la population réunionnaise.

Or, dans aucun des 54 articles à part le premier qui dit qu'il faut réduire les inégalités il est prévu de mesures concrètes pour atteindre cet objectif. « Nous n'osons pas croire qu'il ne se trouvera pas un ou une députée de La Réunion pour poser ce problème », indique Yvan Dejean, « si personne ne le fait alors de quoi les députés vont-ils discuter ? »

Désaccord sur les problèmes de fond

Le PCR affirme que si lors de ce débat les questions concernant : La crise agricole ; les APE ; les changements climatiques ; les moyens de légiférer et les inégalités ne sont pas abordés et ne voient pas un début de solution, « alors nous disons solennellement que la loi dite d'égalité réelle ne peut pas atteindre ses objectifs avant même qu'elle ne soit votée ».

« On peut être d'accord sur tel ou tel détail du projet de loi, scolarité obligatoire à 3 ans, l'aide pour les obsèques, l'interdiction de l'affichage publicitaire concernant les alcools à proximité des écoles, etc. Ces mesures ne peuvent qu'avoir l'assentiment de tout le monde. Mais nous disons notre désaccord sur les problèmes de fond qui tournent manifestement le dos aux grands enjeux auquel La Réunion doit est confrontée aujourd'hui et qui s'aggraveront dans les années à venir ».

Le PCR note que sur chacun de ces points, des propositions que nous avons transmises aux auteurs de la loi. A Victorin Lurel qui a inspiré cette loi, et à la ministre des Outre-mer qui la portent. Ces propositions ont été rendues publiques. « C'est notre contribution au débat sur l'avenir de La Réunion. Mais la question n'est pas là. Pour l'instant voyons ce que vont faire les représentants du peuple réunionnais. Vont-ils abandonner le peuple ? Ou, seront-ils enfin fidèles à ses attentes qui sont comme vous le savez extrêmement grandes ? »

Édito

Ratification de l'Accord de Paris : une question de jours

Hier, le Parlement européen à Strasbourg accueillait Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations unies, Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne, et Segolène Royal, Président de la COP21. Les députés avaient en effet un vote important à l'ordre du jour : la validation de la procédure collective accélérée pour la ratification de l'Accord de Paris sur le climat.

Par 610 voix pour, 38 contre et 30 abstentions, le Parlement européen a adopté le texte. Cela ouvre la voie à la ratification de l'Union européenne. Adopté en décembre dernier lors de la COP21, l'Accord de Paris prévoit notamment de limiter à 1,5 degré, voire 2 degrés, la hausse de la température moyenne sur Terre depuis l'époque pré-industrielle. Nous en sommes déjà à plus 1 degré. C'est dire que l'objectif est ambitieux, et pour l'atteindre toute la politique énergétique devra être revue car il faudra abandonner le pétrole et le charbon au cours des prochaines décennies.

Ce sont les Fidji qui ont été le premier pays à ratifier l'Accord de Paris au mois de février. L'impulsion décisive date du mois dernier. À la veille du sommet du G20, la Chine et les États-Unis ont présenté au secrétaire général de l'ONU leurs instruments de ratification. L'Inde a officiellement ratifié le traité le 2 octobre. Pour entrer en vigueur, l'Accord de Paris doit être ratifié par 55 pays représentant 55 % des émissions de gaz à effet de serre. Après la décision de l'Inde, nous en sommes à 62 pays représentant près de 52 % des émissions de polluants. Ban Ki-Moon a qualifié le vote de Strasbourg d'historique. Car la ratification des 28 États membres de l'Union européenne va permettre aux seuils nécessaires d'être franchis. En moins d'un an, le pari de l'entrée en vigueur de ce traité international aura donc été

gagné.

Cette victoire rappelle la justesse de la ligne suivie par le Parti communiste réunionnais depuis 20 ans. En 1997, Paul Vergès et Philippe Berne avaient tenu une conférence de presse pour affirmer l'importance de la lutte contre le changement climatique. Puis en 2001, une proposition de loi de Paul Vergès faisant de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre une priorité nationale était adoptée à l'unanimité par le Sénat et l'Assemblée nationale. Cette loi avait alors permis à la France d'être en avance sur les autres pays. Elle créait l'ONERC, un outil d'anticipation au service des collectivités, institution présidée depuis une quinzaine d'années par Paul Vergès.

Cette voie tracée par un responsable politique réunionnais trouve donc une éclatante confirmation dans le monde. Mais à La Réunion, la conspiration du silence sur cette question a ramené La Réunion en queue de peloton. Depuis que l'Alliance ne dirige plus la Région, la part des énergies renouvelables dans la consommation a baissé. L'autonomie énergétique a été abandonnée et le chantier du train stoppé. À la place, la Région veut construire une route en mer, illustration d'une vision désormais archaïque aux yeux du monde car privilégiant le tout-automobile. Mais l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris va amener des normes internationales qui s'imposeront à tous. À l'heure où le chantier de la route en mer est remis en cause faute de matériaux pour l'achever, il n'est pas trop tard pour agir.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Le PCR salue le succès de la mobilisation contre la carrière de Bois-Blanc

Le gouvernement pour les multinationales ou pour la population ?

Le Parti communiste réunionnais a soutenu la manifestation dimanche dernier à Bois-Blanc, lancée par le collectif Touch pa nout roche. Le débat sur l'égalité réelle à l'Assemblée nationale est l'occasion de donner une nouvelle dimension à cette question, a indiqué hier matin le PCR en conférence de presse.

Après le succès de la manifestation à Bois-Blanc, le PCR note qu'aussi bien à Dioré, Menciol, Bois-Blanc ou Lataniers, les promoteurs ont lancé le chantier de la route la plus chère du monde sans s'assurer de la disponibilité des matières premières.

Face à cette situation, le PCR constate qu'il y a d'une part des multinationales qui n'ont aucun

scrupule à défigurer La Réunion. Et d'autre part une majorité qui s'est exprimée contre cette carrière dans les enquêtes, médias et manifestations. De plus pour Bois-Blanc, les maires concernés se sont exprimés contre.

Deux positions s'opposent : les multinationales et l'immense majorité de la population soutenue par les élus locaux. Le gouvernement va-t-il

favoriser les premières au détriment des seconds ?

Le débat sur l'égalité réelle sera l'occasion pour un député de poser cette question, indique Philippe Yé Chong Tchi Kan. « Nous verrons bien si un député de La Réunion affichera son intérêt pour la protection de l'environnement ».

Réunion de travail entre la Commissaire à la Concurrence Margrethe Vestager et les Députés des RUP

Les élus pour améliorer la politique européenne relative aux aides de l'État

Ce mardi 4 octobre 2016, les députés européens représentant les Régions Ultrapériphériques (RUP) au Parlement européen se sont entretenus avec la Commissaire à la Concurrence, Margrethe Vestager, au sujet de la politique européenne de la concurrence et de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Les députés des RUP ont défendu une position commune forte au sujet de la révision actuelle du Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC). Ils ont fait valoir la nécessité qu'une solution soit trouvée pour permettre à l'ensemble des aides au fonctionnement destinées aux entreprises des RUP d'être pérennisées.

Le député européen Younous Omarjee a rappelé que la situation actuelle et les solutions proposées par la Commission ne sont pas satisfaisantes, puisqu'elles font peser sur les entreprises une insécurité juridique qui les met en danger économiquement. Younous Omarjee a appelé la Commission à être attentive au fait que si des aides trans-

versales existaient dans les RUP, c'est précisément parce que l'ensemble des acteurs socio-économiques font face à des handicaps structurels et permanents qui s'imposent à tous et que, de fait, les notifications par entreprise de certaines aides sont tout simplement impossibles. La non prise en compte de cette transversalité constituerait une remise en cause de la situation spécifique des RUP et leurs handicaps structurels, reconnus par l'article 349 du traité.

Cette réunion a été constructive. La Commissaire a en effet montré des signes d'ouvertures pour un rapprochement des positions. Elle a annoncé notamment qu'une seconde consultation publique sera prochainement lancée et que le temps res-

tant devrait permettre d'arriver à une solution satisfaisante pour les entreprises des RUP et sauvegarder le niveau des aides.

« Une fois encore, l'unité des députés RUP a fait ses preuves et a permis d'instaurer un dialogue franc et constructif pour parvenir à des solutions que nous espérons à terme satisfaisantes. Nous ne laisserons pas faire des reculs sans agir et réagir » conclut Younous Omarjee.

La Commissaire a également indiqué toute l'importance qu'elle accordait au futur rapport de Younous Omarjee sur la mise en œuvre de l'article 349 qui sera pleinement intégré dans l'écriture de la future stratégie européenne pour les RUP prévue pour le deuxième semestre 2017.

L'INSEE et les 70 ans de départementalisation

« Malgré le rattrapage, la pauvreté reste hors norme » à La Réunion

Aujourd'hui et demain, le Conseil départemental accueille un colloque sur les 70 ans de l'abolition du statut colonial à La Réunion. À cette occasion, l'INSEE a publié une étude dans laquelle il fait un bilan de ces 70 dernières années.

« Entre 1946 et 2016, l'économie et la société réunionnaises se transforment en profondeur. La Réunion a subi un blocus maritime pendant la Seconde Guerre mondiale. Lorsque la départementalisation est votée en 1946, la pénurie règne sur l'île et une des préoccupations principales des Réunionnais et de leurs dirigeants est de lutter contre la famine. Le monde rural tient alors une place prépondérante dans l'économie.

1946-1967 : le lent (re)démarrage

Au cours des premières années après-guerre, les prestations sociales tardent à se mettre en place et les fonctionnaires sont encore très peu nombreux. L'emploi augmente à un rythme assez faible, à peine supérieur à 1 % par an. Mais l'économie se transforme : le secteur tertiaire prend partiellement la place de l'agriculture. Les revenus des Réunionnais sont multipliés par plus de 26 en volume entre 1950 et 1970. Les conditions de vie s'améliorent rapidement et les besoins essentiels (alimentation, textiles, soins) sont désormais satisfaits.

1967-1982 : les transferts de l'État soutiennent l'économie réunionnaise

De 1967 à 1982, l'emploi continue d'augmenter à un rythme modéré. L'agriculture cède sa place de premier secteur employeur aux services non marchands, tandis que les services publics se structurent et accompagnent la montée en charge progressive des prestations sociales. La CAF ouvre ainsi officiellement en 1972, l'assurance chômage est mise en place en 1980. Les revenus des Réunionnais continuent de progresser : ils sont multipliés par

1,7 en volume entre 1970 et 1980. Dans le même temps, les Réunionnais consomment en volume près de deux fois plus.

1982-1990 : une économie dynamique et en rattrapage

Entre 1982 et 1990, l'emploi devient plus dynamique (+ 2,7 % par an). Il croît fortement dans le commerce et les services marchands. Les montants versés au titre des prestations sociales continuent d'augmenter, même si l'alignement sur la métropole tarde. Le RMI est mis en œuvre à La Réunion en 1989. Le pouvoir d'achat des Réunionnais progresse avec la même vigueur que sur la décennie précédente. Le poids de l'alimentation dans le budget des Réunionnais diminue encore : de 27 % en 1980 à 22 % en 1989, niveau proche de la métropole.

1990-1999 : les prestations sociales alignées sur la métropole

à partir de la fin des années 80, l'alignement des prestations sociales versées à La Réunion sur la métropole s'opère plus franchement. Mais La Réunion est également touchée par la récession mondiale du début des années 90 et l'emploi progresse plus modérément qu'au cours des années 80. Les services non marchands accentuent leur poids dans l'économie ; ils regroupent ainsi la moitié des emplois totaux en 1999.

1999-2007 : l'essor des services marchands

De 1999 à 2007, l'emploi augmente dans tous les secteurs avec une vigueur sans précédent, au-dessus de 3 % par an en moyenne. L'alignement des prestations sociales sur la métropole est achevé. Soutenu par

la hausse de l'emploi, le pouvoir d'achat des Réunionnais augmente rapidement, ce qui leur permet de se rapprocher des standards nationaux en termes d'équipement.

Depuis 2007, l'économie peine à se remettre de la crise

La crise internationale se propage à La Réunion fin 2008. L'emploi progresse ainsi à un rythme ralenti et recule même en 2008 et 2009. L'ensemble des prestations sociales jouent néanmoins leur rôle d'amortisseur social à la crise : malgré les difficultés, le pouvoir d'achat des Réunionnais se maintient. Le nombre de fonctionnaires de l'État se stabilise, mais les dépenses des collectivités locales prennent le relais.

Malgré le rattrapage, la pauvreté reste hors norme

L'emploi, les revenus et le pouvoir d'achat progressent très rapidement au cours de ces 70 dernières années. La situation économique converge ainsi vers la métropole, mais le rattrapage n'est pas achevé : le revenu par habitant des Réunionnais représente environ 80 % du niveau national en 2010. La Réunion présente toujours d'un manque d'emplois et du fait d'inégalités de revenus plus importantes qu'ailleurs, une part importante de la population ne peut pas encore accéder aux autres biens et services que ceux de première nécessité comme l'alimentation et le logement. »

Oté

La sékirité alimantèr : sak nana grin d'bibas dann trou d'zorèy i antan pa !

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi antan dopi l'otro-zour zot i anparl la sékirité alimantèr. Ou i pans vrèman sa lé posib ? Sansa sa ankor in spès fion pou sépar a nou d'avèk La Frans ? Pars, si mi tronp pa, la sékirité alimantèr sa ankor in manyèr pou s'anpass tout bann produi alimantèr i sort La Frans épi l'érop par kontènèr pou ranpli bann sipèrmarshé. Mé nana in n'afer zot la pa kalkilé kan zot i koz konmsa : sé la késtyonn lo ri é koman La Rényon k'i plant pa in sèl pyé do ri lé kapab nourri son popilasyon ? Sa la pa in manyèr artourn an aryèr sa ? Dizon, zot i vé fé manj kréol galé . Tok ! Pran sa pou toué !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, nitil dir aou mi pans pa konm ou. Pou kosa ? Pars dsi la késtyonn ri na poin in malédiksyon k'i pèz dési nou pou anpèsh anou plant de ri kisoï dé sèrtin z'androi konm ri dann lo, kisoï désèrtin l'androi de ri dann la tèr irigué. Nout zournal la fie anparl sa é pa arienk in foi mé na in pé nana lo mir dovin z'ot zorèy. Séryèzman, sak bann malgash i fé ni gingn pa fèr ? Sak bann z'afrikain i fé, ni pé pa fèr ? Sak bann plantèr i gingn fé in pé partou dsi la tèr, nou ni pé pa ! Anpliské sa, ni gingn fé sa an bio, san l'angré shimik, san dézèrban shimik galman, san z'inséktisid sof sak lé natirèl. Mi pans sa sré in bon solisyon pou nou. Anplis ké sa, nou na bann rasine konm patat, magnok, kanbar é sa i pous La Rényon. Mi pans pa in moun va démanti amoin ! Nana galman frui a pin é sa la sov bonpé d'moun pandan a guèr 39-45 é sirtou k'i di pa moin na poin pyé frui a pin isi La Rényon é sa i pous pa bien... Nana banane galman : touléka nana bokou d'shoz ké ni pé produi isi La Rényon, ké ni produi déza é ké nou la déza fine planté dann lo pasé. Anplis, ké sa sa i pé ansèrv pou zanimo épi mi ardi, sa sé lo bio san-pour-san. Sak i vé antann i antan, mé sak nana grinn bibas dann trou zorèy i antan pa. Tok ! Pran sa pou ou !

Justin

« I pé pa bingn san mouyé » - In kozman po la rout

Biensir k'i pé pa bingn san mouyé é sar konmsa toultan ké nou nora bézoin dolo pou fé nout toilète. Pétète in zour lo sistèm va shanjé si tèlman l'imanité i mank pa l'imaginasyon mé pou zordi lé shoz lé konmsa... Promyé foi moin la antann in kozman konmsa nana bien lontan. In jenn bononm té apré koz avèk in vyé madam épi li té apré rakont sa i ariv ali : li té i frékant in jenn fiy é oïla ké li aprann lo jenn fiy lé an voi d'famiy. L'èr-la lo vyé madam la sort ali lo kozman moin la mark an-o la é an mèm tan la ankouraz ali pou asime la sityasion. Ala in promyé sans mé mi pans nana d'ot i pé aplik dann d'ot ka. In l'égzanp : in moun i tir o flan dann travaye pou profite in pé la vi é toudinkou li la gingn dsi lo doi. Alé ! Mi éstop tèr-la é ni retrouv pli d'van sipétadyé.